COMMUNE DE BREAU
DELIBERATION

Séance du 2 juillet 2015

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	**En Exercice**	**Qui ont pris part à la délibération**
11	**11**	**10**

Date de convocation :	**11 mai 2015**
Date d'affichage :	**11 mai 2015**

OBJET DE LA DELIBERATION

2015 – 23 ***: Tarifs des concessions cimetière***

L'an deux mille quinze, le **DEUX JUILLET** à 19h30. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de Conseil, sous la présidence de M. FRISINGHELLI Bernard (Maire).

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
FRISINGHELLI BERNARD, MATONNIER HERVE, THIBAUD ALAIN, TREBUCHET ARNAUD, PRZYSIECKI CATHERINE, ROUSSEL CAROLE, BUZONIE DIDIER, RICHARD DOMINIQUE, BEAUGRAND JOSETTE, CHANTRIAUX LUC (ARRIVE A 20H)

Etaient absents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
DELEVILLE KARYNE

Monsieur MATONNIER Hervé a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite à l'installation du columbarium dans le cimetière communal, il est nécessaire d'attribuer des tarifs à ces nouveaux emplacements, et de préciser les tarifs des concessions de type pleine terre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** décide :

- de fixer les tarifs des concessions comme suit :

Concession pleine terre (2m²) : 30 ans : 300 €
50 ans : 500 €

Concession columbarium : 5 ans : 210 €
10 ans : 350 €
15 ans : 470 €
30 ans : 830 €
50 ans : 1250 €

Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : 50 €

- précise que les produits seront affectés en totalité au budget C.C.A.S :

Ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme au registre
Bréau, le 06 octobre 2015
Le Maire

Bernard FRISINGHELLI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217700525-20150702-2015-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2015
Publication : 06/10/2015

Le Maire
Bernard FRISINGHELLI